



DÉCLARATION CGT CSE DU 10 JUIN 2026

En cette année 2026, anniversaire des 90 ans du Front Populaire et de conquêtes sociales majeures : Congés Payés, semaine de 40 heures et création des conventions collectives mais également des 80 ans de la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz et de notre statut, l'histoire, comme à son habitude, semble se répéter.

« Plutôt Hitler que le Front Populaire » clamait le grand patronat en 1936, soucieux de défendre les intérêts de sa classe.

Au sortir de la guerre, obligé de faire profil bas suite à sa collaboration avec la dictature nazie, ce même patronat a été obligé de subir l'affront de voir nationaliser ce bien commun qu'est l'accès à l'énergie pour tous.

Revancharde, il n'a eu depuis de cesse de tenter de casser ces avancées sociales à son seul profit.

2026, alors que le danger de l'extrême droite plane une nouvelle fois sur toutes et tous les travailleurs, le grand patronat a choisi son camp.

Déjeuners, gages de bonne volonté réciproques, volonté commune de détruire la cohésion des travailleurs et attaques contre leurs opposants sont autant de signes alarmant de la collaboration nauséabonde entre les forces du capital.

A ce titre, les élus CGT du CSE Hydro Centre expriment leur colère, leur solidarité et leur détermination aux côtés de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, ainsi que de l'ensemble des camarades des IEG visé-es par des poursuites judiciaires et des mesures de répression patronale pour avoir défendu les droits des salarié-es et porté la voix du monde du travail.

Derrière chaque militant-e poursuivi-e se retrouve la même volonté d'intimider, d'isoler et de faire taire celles et ceux qui s'organisent collectivement, alertent et résistent. Mais le syndicalisme ne constitue pas un délit. Défendre ses collègues n'est pas une faute. Dire la vérité sur les conditions de travail et les risques encourus par les salarié-es n'est pas un crime.

Nous refusons avec force toute criminalisation de l'engagement syndical et dénonçons les procédures utilisées pour faire pression sur les militant-es et les lanceurs d'alerte. Partout dans le pays, des syndicalistes sont poursuivi-es, sanctionné-es ou discriminé-es parce qu'ils et elles défendent les salaires, l'emploi, les libertés syndicales et la dignité au travail. Cette répression ne nous fera ni taire ni reculer.



DÉCLARATION CGT CSE DU 10 JUIN 2026

Nous réaffirmons notre attachement indéfectible aux libertés syndicales, au droit de grève, à la liberté d'expression et au droit des travailleurs et travailleuses à s'organiser collectivement.

2026, 80 ans d'EDF mais également 80 ans d'attaques afin de faire tomber ce symbole : dans la suite de la « réforme » des retraites de 2023, la CNIEG est aujourd'hui visée. A l'heure où les salariés des IEG sont pleinement mobilisés pour répondre aux enjeux de souveraineté énergétique, de relance industrielle, de développement du nucléaire, des réseaux, des gaz renouvelables ou de l'hydraulique, il serait incompréhensible que le gouvernement choisisse une nouvelle fois de fragiliser notre modèle social.

De même, loin de partager l'enthousiasme de certains, la CGT se donnera le temps d'analyser le texte issu de la commission mixte paritaire sur le projet de loi « visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité pour contribuer à la transition énergétique » avant de communiquer sa position.

80 ans de remise en cause de notre modèle nous ont appris à nous interroger et à nous méfier quand nos directions se félicitent d'une évolution de celui-ci.

80 ans de méthodes identiques où des réorganisations ont succédées aux réformes, visant à dépecer notre entreprise et notre statut morceau par morceau, toujours dans l'intérêt d'une même classe, mais également de ses « collaborateurs » qui les portent. Qu'importe les noms, « Phares et balises », « G&A », « Truyère amont », « GMH demain » et demain « Nouveau GMH » les projets se succèdent mais la finalité reste la même, rechercher toujours plus de profits au détriment des salariés et de leurs conditions de travail.

Parce que la raison d'être de la CGT est la défense des droits de ces salariés, nous n'accepterons jamais ces reculs et les combattons avec détermination.

Limoges le 10 juin 2026